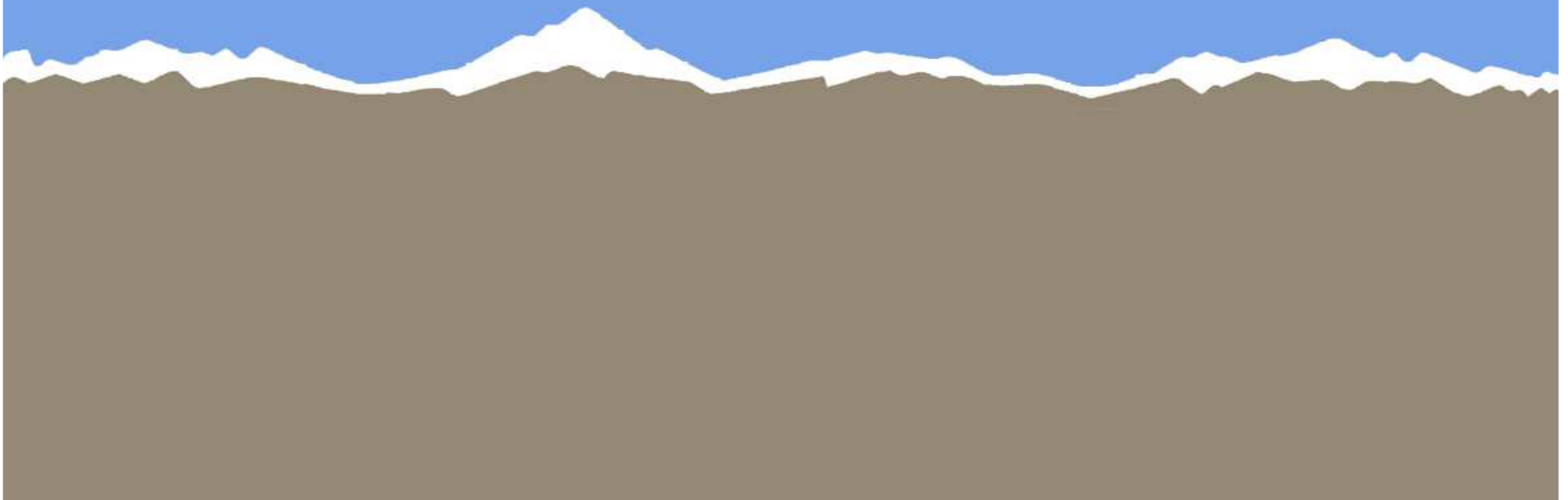


SIMA

Schéma Interrégional de Massif des Alpes Mise à jour

*Commission permanente du 8 septembre 2017
Montmélian*



Mise à jour du SIMA

Chronologie du lancement de la mise à jour du SIMA :

Schéma Interrégional de massif des Alpes révisé, adopté en 2013

Comité de massif des Alpes du **17 octobre 2016 à Marseille** : proposition du préfet coordonnateur de massif des Alpes de lancer la Mise à jour du Schéma Interrégional de Massif des Alpes dans la perspective des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Commission permanente du Comité de massif du 20 janvier 2017 à Allevard : décision de la CP de mettre à jour le SIMA en s'appuyant notamment sur les propositions des groupes de travail du Comité de massif lorsqu'ils existent dans la thématique concernée

Mise à jour du SIMA

Mode opératoire et calendrier prévisionnel de la mise à jour du SIMA

Les groupes de travail du Comité de massif ont pour mission de proposer une rédaction pour les thématiques qu'ils traitent. Cela concerne **l'agriculture, la forêt, le tourisme et les services, les jeunes.**

Projet de mise à jour du SIMA présenté en plusieurs fois lors des Commissions permanentes des 22 juin, 08 septembre 2017 et début 2018 pour premières validations et compléments en préparation d'un Comité de massif.

L'articulation du SIMA, validé en 2013, est conservé.

La mise à jour sera poursuivie avec le Comité de massif et ses commissions, mises en place en 2018.

En parallèle, constitution d'un atlas visant à illustrer le SIMA dans le cadre d'un marché passé par le préfet coordonnateur de massif/CGET.

Mise à jour du SIMA

Le SIMA, tel que validé en avril 2013, est structuré autour de 4 grandes parties :

1. Garantir dans la durée la diversité et l'équilibre des ressources naturelles et patrimoniales.
2. Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif en les adaptant aux changements.
3. Organiser et structurer le territoire.
4. Insérer les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational.

Objectifs de la mise à jour du SIMA, confirmé dans la nouvelle Loi Montagne :

- Inscrire les enjeux actualisés du massif des Alpes dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Avoir une base solide pour les avis à donner sur les dossiers et notamment les SCOTs en application de la Loi Montagne du 28/12/2016 (art 71)

I Garantir dans la durée la diversité et l'équilibre des ressources naturelles et patrimoniales

Le Chapitre I comprend les éléments suivants :

A Préserver la qualité de l'espace

B Maitriser et limiter les consommations foncières – titre à changer (*ce chapitre sera présenté ultérieurement*)

C Économiser et protéger la ressource en eau

D Prévenir les risques naturels

~~E Associer les acteurs économiques à la gestion des ressources naturelles~~ (chapitre intégré au chapitre IA)

F Conserver et mettre en valeur les ressources culturelles et patrimoniales

G Transition énergétique : Nouveau chapitre lié à la Loi de Transition énergétique du 18 août 2015

En vert : chapitres mis à jour validés lors de la CP du 22 juin à Savines -le-Lac

II Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif en les adaptant aux changements

Le Chapitre II comprend les éléments suivants :

A Renforcer et maîtriser les activités touristiques

B Développer les activités agricoles

C Valoriser la forêt

Chapitres non présentés à la CP du 22 Juin 2017 :

D. Sécuriser le cadre de l'emploi saisonnier

E. Une industrie à ancrer dans le territoire

F. Qualifier l'économie résidentielle

En vert : chapitres mis à jour validés lors de la CP du 22 juin à Savines-le-Lac

En bleu : chapitre mis à jour à examiner lors de la présente CP

En noir : chapitres à examiner ultérieurement

III Organiser et structurer le territoire

IV Inscrire les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational

Le Chapitre III comprend les éléments suivants :

A Mettre en œuvre une politique de transports durable dans le massif

B Adapter les services à la population de montagne

C Adapter la gouvernance aux évolutions territoriales

Le Chapitre IV comprend les éléments suivants :

A Organiser et valoriser les complémentarités avec l'environnement régional

B Renforcer la dynamique transfrontalière

C Contribuer à un développement harmonieux de l'espace alpin

En bleu : chapitres mis à jour à valider lors de la présente CP

En noir : chapitres à examiner ultérieurement

II Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif en les adaptant aux changements

D Sécuriser le cadre de l'emploi saisonnier

Constats et évolution du contexte

Loi Travail du 8 août 2016

Articles 86 et 87 de la Loi Montagne du 28 décembre 2016

Expériences des 14 espaces ou maisons des saisonniers – lien MSAP

Enjeux et grandes orientations

Expérimenter les dispositifs prévus par la loi Montagne et la loi Travail

Orientations stratégiques opérationnelles

Susciter et suivre les mesures et expérimentations prévues par les lois :

- CDI intermittent, activité partielle pour agents contractuels / certaines régies, groupement d'employeurs
- Mise en place de guichets uniques pour la formation professionnelle
- Mise en place de guichets uniques pour la protection sociale à l'instar de la PUMA
- Logements : conventions avec l'Etat pour communes ou EPCI « touristiques » ; sous-location logements vacants ; habilitation personnels territoriaux / missions d'intermédiation locative et gestion locative sociale ; regarder et développer l'existant (FJT) ; informer sur les dispositifs existants d'aide au logement (Locapass, Visale)

III Organiser et structurer le territoire

B Adapter les services à la population de montagne

Constats et évolution du contexte

- **Dynamisme démographique contrasté : nord et bordure sud vs espace central**
- **Disparités territoriales dans l'offre de services**
- **Dévitalisation de centre bourgs au profit des zones péri-urbaines**
- **Dématérialisation accélérée des grands services**
- **Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité aux services aux publics**
- **Mise en place du Groupe Services du Comité de Massif**

Enjeux et orientations

- **Améliorer l'accès à l'offre de services au public**
- **Accompagner les usages du numérique pour accéder aux services**
 - **Assurer la couverture du territoire en infrastructure numérique**
 - **Assurer l'accès public au très haut débit.**
 - **Soutenir l'appropriation de l'usage des nouvelles technologies par les habitants**
(Cf. Motion du Comité de massif)
- **Adapter l'offre de santé aux spécificités de la montagne**
- **Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi**
- **Développer l'accès à la culture**

III Organiser et structurer le territoire

B Adapter les services à la population de montagne

Des conditions de réussite

- La (les) dimension(s) territoriale(s) (Départements, EPCI, Communes)
- Les moyens techniques, l'ingénierie de projets (EPCI, Associations...)
- L'organisation spatiale par le renforcement des bourgs-centres – pôles de services (urbanisme...)
- L'adaptation des réglementations aux caractéristiques propres aux zones de montagne.
- L'accès aux données (données interopérables - open data)

Avancement des SRADDET Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur

Provence Alpes Côte d'Azur

Calendrier

2017 : élaboration et co-construction du projet

- Janvier mars : rencontres sur stratégie / objectifs
- Mars – septembre : élaboration des règles
- Octobre – décembre : finalisation, arrêt du document en fin d'année
-> 3 lignes directrices identifiées ; 4 systèmes infrarégionaux

2018 : phases de consultation obligatoire

- Janvier – mars : avis de l'Etat, avis des PPA
- Avril – mai : enquête publique
- Octobre : adoption définitive

Lien SRADDET - SIMA

Echanges entre équipes Région et Commissariat : 2017 – début 2018

Présentation du projet par la Région devant le Comité de massif en 2018

Avis formel du Comité de massif (PPA) en 2018

Avancement des SRADDET Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur

Auvergne Rhône Alpes

Calendrier :

- En 2017 : 12 réunions départementales à l'amont de l'élaboration du SRADDET
- Fin 2017 : délibération du Conseil régional sur les axes
- 2018 : élaboration et construction du projet
- 2019 : avis Etat, avis PPA, enquête publique, adoption définitive avant 07/2019

Lien SRADDET - SIMA

Echanges entre équipes Région et Commissariat : 2017 – début 2018

Présentation du projet par la Région devant le Comité de massif en 2018

Avis formel Comité de massif (PPA) en 2019